

CAPD 30 AVRIL 2019 DECLARATION



Les résultats des dernières élections professionnelles ont conforté les choix et l'action du SNUipp-FSU et de ses représentants pour une école s'attaquant vraiment aux inégalités scolaires, une école avec une professionnalité des enseignants renforcée, une école avec de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnels.

Les principes que nous venons d'énoncer et que le SNUipp-FSU défend avec acharnement sont bafoués par le projet gouvernemental de réforme du gouvernement des instances de dialogue social dans la Fonction publique :

- suppression de la quasi totalité des compétences des commissions paritaires (promotion, mouvement, etc...) : nos collègues n'auraient plus de représentants pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration,
- disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) : le contrôle par les représentant-es des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et de sécurité au travail serait totalement entravé, avec pour conséquence une dégradation accentuée des conditions de travail des enseignants et des enseignantes des écoles.

Cette volonté gouvernementale de remettre en cause les instances représentatives des personnels est en totale contradiction avec le statut qui prévoit notamment que "les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.

Le SNUipp, avec la FSU, dénonce ce nouveau recul de la démocratie sociale et appelle avec l'ensemble des autres organisations syndicales de la Fonction publique à la grève jeudi 9 mai.

19 mars, 30 mars, 4 avril... nuits des écoles, écoles mortes, Référendum d'Initiative Populaire, lettres aux parlementaires, etc... autant de journées de mobilisation ou d'initiatives contre le projet de loi du ministre dit " école de la confiance ", autre sujet qui met en colère dans les écoles et au-delà ! Et si toutes ces personnes (enseignant-es, parents, élu-es) ont décidé d'arpenter les rues pour défendre l'école publique et son fonctionnement, ce n'est pas parce qu'elles seraient particulièrement sensibles aux fake-news comme s'en est inquiété le ministre récemment sur les ondes. Non, c'est bien parce que les enseignantes, les enseignants, les parents, et les élu-es refusent :

- la modification radicale de la structuration de l'école avec la mise en place des établissements publics des savoirs fondamentaux fusionnant écoles et collèges et les menaces sur la place et le rôle des directrices et directeurs d'école,
- la remise en cause de la liberté d'expression des personnels de l'école,
- le cadeau fait à l'école privée avec l'instauration de l'instruction obligatoire à 3 ans
- la possibilité de voir se multiplier des enseignant-es contractuel-les dans les classes,
- la suppression des ESPE et la création des INSPE sous contrôle du ministère
- la fin de l'évaluation indépendante du système scolaire et la mise en concurrence permanente des personnes, des écoles et des établissements.

Et ce n'est pas, comme le fait le ministre dans sa lettre aux directeurs, en demandant aux IEN d'apporter des clarifications sur une loi qui n'est même pas promulguée, que l'on convaincra les enseignantes. Les IEN ont assez à faire avec les règlements en vigueur. Il y a là, pour nous, un détournement de mission.

Et ce n'est certainement pas non plus en remettant en cause la liberté d'expression des personnels de l'école que vous parviendrez à vos fins. Enseignants, personnels de l'éducation, fonctionnaires, éducateurs, défenseurs du service public, nous ne saurions accepter que le droit à la liberté d'expression, garanti à tout citoyen par la Constitution, soit ainsi bafoué. Nous nous inquiétons de la multiplication des pressions et intimidations qui vont dans ce sens qui sont inédites en Indre et Loire : convocation hier d'une école pour interdire le droit à informer les parents sur les raisons d'une grève, interdiction de distribuer des tracts aux parents...

Nous nous opposons à l'article 1 de la future loi " pour une école de la confiance " qui vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de " faits portant atteinte à la réputation du service public ", expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires.

Nous y voyons la volonté de leur hiérarchie, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

Nous rappelons notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Education nationale à se conformer aux instructions (art.28) aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25) mais pas à la réserve.

Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général, nous n'y renoncerons pas et nous appelons l'ensemble des personnels et l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont à cœur de défendre le service public, à protester contre cette atteinte aux libertés publiques.

La colère est forte contre ce projet de loi fourre-tout qui non seulement ne répond pas aux défis posés à l'école - réduire les inégalités et assurer la réussite de tous – mais envisage de la bouleverser. Le SNUipp-FSU, au côté d'autres organisations syndicales, demande au ministre l'abandon de son projet de loi.

Comment penser que les enseignantes et enseignants des écoles pourraient adhérer à cette fameuse école de la confiance, quand le ministre menace de sanctions disciplinaires des collègues qui font leur métier tous les jours dans des conditions de plus en plus difficiles, mettent en œuvre les programmes, évaluent au quotidien leurs élèves, mais refusent de faire passer ou de remonter des résultats d'évaluation CP qui ne sont ni au service des élèves, ni à celui des enseignants et des enseignantes, comme l'attestent de nombreux chercheurs et chercheuses ? Le SNUipp-FSU continue de revendiquer l'abandon de ces évaluations.

Enfin, le SNUipp-FSU tient à rappeler que la participation de nos collègues au mouvement intra départemental est une étape importante de leur carrière, et que l'Etat employeur doit pouvoir montrer le respect qu'il accorde à cette opération. Or, les décisions que le ministère a prises, d'imposer des règles nationales à des mouvements qui par essence relèvent de règles départementales spécifiques au premier degré, vont à l'encontre des réalités du terrain. L'outil informatique livré modifie radicalement une procédure d'affectation qui a pourtant fait ses preuves depuis de nombreuses années, parfois contre l'avis même de certains DASEN.

La volonté du ministère est d'affecter de gré ou de force, la quasi-totalité des enseignants à titre définitif en une seule phase. Or, imposer des nominations à titre définitif non souhaitées, parfois très éloignées géographiquement, remet en cause fortement les conditions de travail des enseignants et des enseignantes du premier degré, et par là même la qualité du service public d'éducation. A cela s'ajoutent des problèmes techniques importants dus à la précipitation qui a prévalu. Ce n'est malheureusement pas une surprise pour les représentants des personnels qui ont développé une expertise certaine et qui ont, à de nombreuses reprises, alerté à tous les niveaux sur les difficultés prévisibles. Nous ne pouvons accepter un bouleversement autoritaire et vertical des règles révélant un éloignement certain du terrain, un déni de l'expertise des représentants des personnels et des services déconcentrés, la négation de l'aspect humain et anxiogène du mouvement. Ce choix d'agir dans l'opacité sans prendre le temps de former les personnels dans les services, d'informer les enseignantes et les enseignants et sans garantie d'efficience et d'amélioration est un signe supplémentaire à la fois de la méconnaissance du 1er degré et de l'écart entre le ministère et les enseignants. C'est la raison pour laquelle nous demandons le retour aux règles et modalités antérieures.

Toutes ces actions et ces interpellations sont autant de signaux rouges envoyés au ministre qui doit enfin entendre les personnels et leurs représentant-es.